

Conditions Générales de Vente**Date : 01/01/2015, version : 1.1**

1. APPLICATION

- 1.1. Ces conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de prestations de services et de fourniture de matériels et logiciels demandées à la société OLIVIER DECROCK SARL dont le nom commercial est SMART INTERACTIVE AGENCY, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro B 533 680 575, dont le siège social est situé 7, villa Juliette, 93400 Saint-Ouen, ci-après dénommée SMART INTERACTIVE AGENCY. Elles sont parties intégrantes du contrat.
- 1.2. Ces conditions générales de vente sont seules applicables, signifiant l'exclusion des conditions générales ou particulières du client que SMART INTERACTIVE AGENCY n'aurait pas expressément acceptées par écrit.
- 1.3. Ces conditions générales de vente sont également applicables aux prestations offertes par SMART INTERACTIVE AGENCY à titre gratuit.
- 1.4. Ces conditions générales de vente sont accessibles en ligne sur le site de SMART INTERACTIVE AGENCY : <http://smartinteractive.fr/cgv.pdf>.
- 1.5. Ces conditions Générales de Vente pourront faire l'objet de modifications. Les modifications prennent effet à leur publication sur le site internet, le client est alors réputé en avoir pris connaissance. Dans l'hypothèse où le client informerait SMART INTERACTIVE AGENCY de son refus des modifications intervenues, SMART INTERACTIVE AGENCY se réserve alors le droit de résilier le présent contrat au sens et dans les conditions de l'article 13.
- 1.6. Toute adjonction ou modification à un contrat en cours ayant pour effet d'étendre ou de restreindre les droits ou obligations de l'une ou l'autre des parties ne sera valable que dans la mesure où elle aura fait l'objet d'un avenant écrit signé des deux parties.

2. OFFRE ET COMMANDE

- 2.1. Sauf stipulation contraire, le délai de validité de nos propositions commerciales et devis est d'un mois.
- 2.2. Toute commande qui n'aura pas été précédée d'une offre écrite de SMART

Smart Interactive Agency

OLIVIER DECROCK - 7, villa Juliette 93400 Saint-Ouen

Capital 5000 Euros – RCS Bobigny : B 533 680 575 – Code APE 6202 A

TVA Intracommunautaire : FR89533680575

INTERACTIVE AGENCY, ne liera la société que si une acceptation écrite a été envoyée par SMART INTERACTIVE AGENCY en retour. La prise d'effet du contrat ne sera effective qu'une fois le bon de commande signé et l'acompte de règlement encaissé.

- 2.3.** Nos agents ou représentants ne disposent pas d'un pouvoir de représentation. Les ventes qu'ils négocient n'acquièrent donc un caractère ferme qu'après l'envoi par SMART INTERACTIVE AGENCY d'une acceptation écrite de la commande.

3. PRIX

- 3.1.** Les prix de SMART INTERACTIVE AGENCY sont libellés en euros, hors taxe. Si la nature de la prestation impose que SMART INTERACTIVE AGENCY soit enregistré au Registre du Commerce local, acquitte des droits de douanes, impôts et taxes de toutes nature liées à la mise en œuvre ou/et la réalisation de ladite prestation, les montants représentatifs de ces taxes, impôts, retenues ou autres prélèvements fiscaux et parafiscaux ne sont pas compris dans le prix de base de la prestation. Les montants représentatifs de ces charges seront supportés par le client.
- 3.2.** Toute demande de travaux ou matériel ou prestation supplémentaire fournis par SMART INTERACTIVE AGENCY en sus de ceux prévus par la proposition initiale fera l'objet d'une facturation additionnelle, établie sur la base d'un complément de commande ou avenant préalablement accepté par le client. Sauf disposition particulière, les tarifs relatifs à la prestation d'origine seront alors appliqués pour des prestations de même nature et des profils d'experts équivalents.
- 3.3.** Ces montants s'entendent hors frais de déplacements, hébergement, et autres requis pour la bonne exécution de la mission. Ces frais seront facturés à l'identique majoré de 8% de frais de gestion sur présentation des justificatifs. Si le client dispose d'une réglementation spécifique en matière de politique de déplacements qu'il souhaite voir appliquée, et compatible avec les exigences de la mission, il doit en transmettre les éléments au prestataire avec la commande. A défaut, les procédures habituelles du prestataire seront appliquées.
- 3.4.** Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera à charge du client.

4. Révision des prix

- 4.1.** La rémunération numéraire est stipulée ferme pour une période d'un (1) an à

compter de la date de signature du contrat.

- 4.2.** Elle sera révisée annuellement à la date anniversaire du contrat par application de l'augmentation de la valeur de l'index Syntec, publié par la Fédération Syntec dont la valeur de base est la dernière connue le jour de la signature du contrat.

5. Règlement

- 5.1.** Les factures sont payables, dans la devise de facturation, au siège social de SMART INTERACTIVE AGENCY, dans les délais prévus dans la proposition commerciale et repris sur la facture.
- 5.2.** Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit ou par mail, au siège social de SMART INTERACTIVE AGENCY, au plus tard, vingt et un jours calendaire après sa réception. Au delà de ce délai, le client ne pourra plus contester cette facture.
- 5.3.** En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le paiement de la totalité des factures en souffrance deviendra immédiatement exigible.
- 5.4.** Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure un intérêt appliqué comme suit :

- Paiement à date : 0
- Paiement à date + 0 à 3 jours : aucune pénalité
- Paiement à date + 4 à 10 jours : 1% du montant total de la facture par jour de retard
- Paiement à date + 11 jours et au-delà : 0,5% par jour de retard avec un maximum de 3% du montant total de la commande.

Ces jours s'entendent « Ouvrés ». Soit une pénalité maximum de 10% du montant total de la commande. Ces pénalités viendront abonder automatiquement le montant de la facture correspondante du client.

- 5.5.** Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 8% du montant resté impayé à titre de dommages et intérêts. Elle s'appliquera de plein droit à compter de la date d'échéance contractuelle.

6. RESERVE DE PROPRIETE

- 6.1.** SMART INTERACTIVE AGENCY se réserve la propriété des marchandises (matériels et logiciels) désignées sur ses contrats, propositions commerciales

ou devis, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. A défaut de paiement à l'échéance convenue, SMART INTERACTIVE AGENCY pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble lui semble et les acomptes déjà versés lui seront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur.

7. DÉLAIS

- 7.1. Sauf garantie expresse donnée dans la proposition commerciale, les délais de livraison ne sont pas des délais de rigueur. La responsabilité de SMART INTERACTIVE AGENCY ne pourra être engagée que si le retard lui est imputable et que le client n'en a été que tardivement informé ou pas informé.
- 7.2. Le client ne pourra invoquer les délais d'exécution pour demander la résolution du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication, sauf stipulation contraire écrite expressément acceptée par SMART INTERACTIVE AGENCY.

8. GARANTIES

- 8.1. SMART INTERACTIVE AGENCY garantit que les logiciels, les éléments créés et fournis au client ainsi que les matériels mis à disposition respectent les droits des tierces parties et sont conformes aux dispositions légales en vigueur.
- 8.2. Après la livraison de la commande, les réclamations portant sur d'éventuelles non-conformités de la prestation effectuée par rapport au cahier des charges doivent être formulées par écrit dans les deux (2) mois suivant la signature du procès-verbal de livraison. SMART INTERACTIVE AGENCY s'engage à réaliser à ses frais toutes les interventions nécessaires pour corriger ces non-conformités. Il appartient au client de fournir toutes justifications quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à SMART INTERACTIVE AGENCY toute facilité pour procéder à la constatation de ce vice et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.
- 8.3. Sont exclus de la garantie tous dommages résultant notamment d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation abusive des services ou d'une négligence du client, du non-respect des instructions d'installation ou d'exploitation, d'une intervention effectuée par un tiers non agréé expressément par SMART INTERACTIVE AGENCY.
- 8.4. Sont également exclues du cadre de la garantie les demandes d'évolutions.

- 8.5.** Le client est le seul responsable du contenu des publications dont il demande l'exécution par SMART INTERACTIVE AGENCY. Le client s'engage, notamment et de manière non limitative, à obtenir les autorisations et à acquitter les droits éventuels sur les textes, photos, illustrations, musiques et en général sur toute œuvre et données personnelles utilisée.
- 8.6.** SMART INTERACTIVE AGENCY décline toute responsabilité en cas d'interruption de service Internet ou de perte de données causée par un fournisseur d'accès à Internet n'ayant aucun lien direct avec elle. De même, lorsqu'une prestation d'hébergement des applications web et mobiles a été demandée par le client, SMART INTERACTIVE AGENCY ne peut être tenue responsable des dommages directs ou indirects causés par une interruption temporaire des services de ses fournisseurs.
- 8.7.** En cas de réclamation de tierces parties concernant l'utilisation par le client des prestations de services réalisées par SMART INTERACTIVE AGENCY, le client s'engage à indemniser SMART INTERACTIVE AGENCY.

9. LIMITATION DES RESPONSABILITÉS

- 9.1.** Lorsque la prestation de service est terminée, SMART INTERACTIVE AGENCY n'assume plus aucune responsabilité que celles prévues à l'article 8. En conséquence, SMART INTERACTIVE AGENCY n'est tenu à aucun dommages et intérêts pour des dégâts encourus par le client à la suite de modifications apportées à la prestation de services par le client ou un utilisateur ou n'importe qui en dehors du personnel de SMART INTERACTIVE AGENCY.

10. CONFIDENTIALITÉ

- 10.1.** Tant le client que SMART INTERACTIVE AGENCY s'engagent à ne pas divulguer à des personnes tierces, des informations confidentielles, en ce compris et, mais non limitées, aux codes d'accès et mots de passe, informations financières, aux données de facturation et aux informations sur les matériels, aux logiciels, aux données personnelles (tel que nom, numéro de téléphone, position géographique) propres aux salariés du client nécessaire au fonctionnement des systèmes.
- 10.2.** Le client autorise SMART INTERACTIVE AGENCY, or clause de confidentialité spécifique, à utiliser son nom, sa raison sociale, son logo et le nom de son site ou application mobile afin de promouvoir les actions commerciales de SMART INTERACTIVE AGENCY.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 11.1.** Sauf convention contraire dans la proposition commerciale ou les devis, tout code informatique écrit en vue d'être utilisé par le client restera la propriété exclusive de SMART INTERACTIVE AGENCY.

12. NON DÉBAUCHAGE

- 12.1.** Chacune des parties renonce, sauf accord écrit préalable, à faire directement ou indirectement des offres d'engagement à un collaborateur (quel qu'en soit le statut) de l'autre partie ayant travaillé dans le cadre de la prestation objet du contrat ou à le prendre à son service, sous quelque statut que ce soit. Cette renonciation est valable pour une durée de trois ans à compter de l'intervention du collaborateur. En cas de violation de l'article 12, la partie en cause devra s'acquitter d'une pénalité d'un montant de 30 000 euros

13. RÉOLUTION DE LA VENTE

- 13.1.** Les présentes conditions générales de vente sont valables jusqu'à la date convenue de fin de prestation ou, le cas échéant, jusqu'à la date d'effet d'une résiliation par le client du contrat.
- 13.2.** Chaque partie peut résilier le présent contrat, de plein droit, en cas d'inexécution par l'autre partie de l'une quelconque de ses obligations contractuelles en notifiant cette résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception 45 (quarante-cinq) jours calendaires avant la date d'effet de ladite résiliation sans préjudice des dommages-intérêts auxquels celle-ci pourrait avoir droit du fait de cette inexécution.

14. DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE

- 14.1.** Les relations contractuelles de SMART INTERACTIVE AGENCY avec le client sont régies par le droit français.
- 14.2.** Tout différend entre les parties relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent contrat, ou de l'une quelconque de ses clauses, que les parties ne pourraient résoudre à l'amiable sera soumis au Cours et Tribunaux de Bobigny.